

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 29 septembre 2016, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 1^{ère} séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Jean-Claude BONELLI, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY (2^{ème} appel) Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Joao DA COSTA ALVES, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Eve KNECHT, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Nicolas WINKELMANN, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Messieurs Théophile CUCHE, Sébastien LIETTA et Serge MOREL.

Absents : Monsieur Fabian PAVILLARD.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 23 ET 24 JUIN 2016

Les procès-verbaux des séances des 23 et 24 juin 2016 ont été adressés à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Monsieur Bertrand CHAUVY (LPT), absent lors de la séance d'installation des Autorités du 24 juin 2016 et le prie de se lever pour prêter serment.

Monsieur TAUXE le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Johanne Nancy SMITH

Stéphane TISSOT-DAGUETTE

fil de nos anciens Conseillers Evelyne et Philippe Tissot-Daguette

Raymond DUFRESNE

employé communal retraité

Robert MERMOD

Conseiller communal de 1958 à 1961, Municipal de 1962 à 1981 et de 1986 à 1987

Syndic de 1982 à 1985 et de 1988 à 1989

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 8 nouveau-nés. Il s'agit de :

Eliott ALEM

Lara STERN

Hugo SAPOROSI

Emi MATSUNO

Anna ABREU ALVES

Taho VAUDROZ

Ilow NEYT

Malia TAUXE

Petite fille de notre ancien Conseiller Michel Tauxe
et fille de votre Président

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 25 septembre dernier, par votations, sur 3 objets fédéraux et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"	Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte »	Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)
Electeurs inscrits	1'357	1'357	1'357
Blancs	5	9	10
Nuls	0	0	0
Valables	632	633	629
Bulletins rentrés	637 (46,94%)	642 (47,31%)	639 (47,09%)
OUI	321 (50,79%)	341 (53,87%)	463 (73,61%)
NON	311 (49,21%)	292 (46,13%)	166 (26,39%)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté à plusieurs occasions par Messieurs :

Patrick DE SEPIBUS (Président de 2015 à 2016)

- le 1^{er} juillet, à l'inauguration de la Maison du sport vaudois

Philippe TAUXE

- le 10 septembre, à la journée des Jeunes citoyens
- le 23 septembre, à l'inauguration de la nouvelle salle de sports Magic mountain athletic center de Leysin American School

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Monsieur le Président prie les Conseillères et Conseillers les plus expérimentés au sein des commissions, de bien vouloir épauler les nouveaux élus, notamment dans le cadre de la rédaction des rapports. Les Présidents et Rapporteurs sont tous deux responsables de déposer au moins **une semaine** à l'avance les rapports signés au bureau.

Par ailleurs, les rapports seront dorénavant transmis à l'ensemble des membres du Conseil. Il en sera toujours donné lecture complète, notamment pour permettre au public ainsi qu'à la presse de mieux comprendre les sujets traités.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 5/2016 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2017 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 6/2016 :
AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER**

Monsieur Marco ANTUNES DIAS (FOR) Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Claude BONELLI demande si l'autorisation générale de plaider a un quelconque rapport avec la Commission de recours en matière d'imposition.

Monsieur le Syndic assure qu'il n'existe aucun lien entre les deux.

En ce qui concerne le souhait de la commission, il a été convenu avec les membres, qu'il n'était pas judicieux de communiquer systématiquement sur tous les objets en cours, notamment en raison de dossiers litigieux éminemment sensibles et délicats. Cependant, il propose que la Municipalité rapporte sur quelques éléments traités dans le cadre du rapport de gestion annuel.

Monsieur Jean-Claude BONELLI sollicite des précisions quant à la tâche de la Commission de recours en matière d'imposition.

Monsieur le Syndic précise que le citoyen peut saisir cette commission en cas de recours contre toute décision prise en matière de taxes communales. Cette dernière se réunit, convoque le recourant si nécessaire et statue sur toutes mesures d'instruction qu'elle juge utile.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, l'autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse,
2. de prolonger la durée de cette autorisation jusqu'au 31 octobre 2021.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS 7/2016 : AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES OU DES DROITS IMMOBILIERS – AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES – AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACCEPTER DES LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS PRÉALABLEMENT SOUMISES AU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont, en application des dispositions de l'article 4, chiffres 6 et 6bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 17, chiffres 5 et 6 du Règlement du Conseil communal de Leysin, d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, une autorisation générale de :

1. statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 100'000.-- par cas,
2. aliéner des immeubles ou des droits réels immobiliers pour une valeur maximale de fr. 60'000.-- par cas,
3. constituer en faveur de la Confédération, du Canton, d'une commune, d'un producteur ou distributeur d'énergie, des servitudes de passage de câbles téléphoniques et de conduites ou lignes aériennes ou souterraines, d'alimentation en eau, électricité ou autres sources d'énergie, d'évacuation et à raison de fr. 20'000.-- au maximum par cas,
4. acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour une valeur maximale de fr. 20'000.-- par cas et adhérer à de telles entités,
5. accepter des legs, donations et successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire,
6. prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2021.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS 8/2016 : DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, au nom du Forum Socialiste, souhaite, à des fins de transparence, que la Municipalité communique spontanément sur toutes dépenses engagées se situant entre fr. 20'000.-- et fr. 50'000.-- lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Syndic informe que la Commission des finances en a déjà fait la demande. Dès lors, toutes dépenses en marge du budget seront communiquées à la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de fr. 50'000.-- par cas ; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du conseil communal lors du rapport annuel sur les comptes,
2. de fixer à fr. 150'000.-- par cas, le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis,
3. d'accorder ces autorisations à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021,
4. de prolonger la durée de ces autorisations jusqu'au 31 octobre 2021.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 9/2016 :
MODIFICATION DU PLAN DE ZONES, PARCELLES RF NOS 441, 1053 ET
1390, SECTEUR DES ESSERTS, AVEC ABROGATION DU PLAN DE
QUARTIER "EN ESSERTS D'AMONT 2"**

Avant de développer le sujet, Monsieur le Président rappelle que l'une des trois parcelles concernées dans ce préavis appartient à la Banque Cantonale Vaudoise et que trois Conseillers, soit Messieurs Eric BARROUD, Vincent MOTTIER et votre Président sont employés au sein de cette dernière. Dès lors, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il propose que tous trois s'abstiennent de voter avec possibilité cependant de s'exprimer durant les débats si le besoin s'en fait ressentir. Par ailleurs, en cas d'égalité des voix, le vote de Monsieur Serge PFISTER, 1^{er} Vice-président serait prépondérant.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Monsieur Julien CLAPASSON (Leysin Libre) Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Claude GAULIS tient à faire part de toute la difficulté pour les communes de faire appliquer les décisions de ce vote populaire. Le règlement cantonal très strict qui en découle signifie que les propriétaires seront dépossédés sans avoir la possibilité, pour le moment, d'être dédommagés. Ce fait est tout à fait nouveau en droit helvétique. Notre Municipalité aura à se battre pour éviter cela. En théorie, un fonds de compensation est prévu à cet effet. Il remercie la Municipalité pour les explications très convaincantes que cette dernière a su apporter à la commission.

Monsieur le Syndic rappelle que les communes doivent se mettre en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le prochain préavis que nous allons vous soumettre, concerne la mise en zone réservée de toutes les parcelles à bâtir situées

hors du périmètre des centres. Cette méthode gèle momentanément la création de nouvelles constructions sur le territoire hors centre, à titre provisoire et pour une durée de cinq ans, afin de permettre des réflexions de redimensionnement et de changements d'affectation.

La Municipalité souhaite que le groupe de travail qui oeuvrera dans le cadre de la démarche du projet de territoire "Vision Leysin 2030", soit composé des membres de la commission qui ont étudié le préavis 09/2016, en raison des nombreuses informations qui leur ont déjà été fournies. Il rappelle que ce préavis est basé sur les orientations futures et les stratégies de développement de la Commune sur le long terme concernant la qualité de vie de la population, la vitalité économique et l'attrait touristique. Une séance de travail est d'ores et déjà prévue le 14 novembre prochain à 18h00.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter les réponses à l'opposition telles que formulées au chapitre 7 et de la lever,
2. d'adopter la modification du plan de zones "parcelles nos 441, 1053 et 1390" et la modification du règlement du Plan d'extension communal, telles qu'elles ont été soumises à l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2016.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

10. NOMINATIONS

Aucune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Richard CALDERINI :

Entretien des routes communales

Suite à plusieurs appels d'offres lancés dans le cadre des grands chantiers de réfection des enrobés bitumineux et après comparatifs, la Municipalité va réaliser des travaux sur le tronçon le plus endommagé de la Route des Corbelets ainsi que sur le parking de la place des Feuilles, partie attenante à la Maison du Sport vaudois. Cette décision a été prise dans une volonté d'économie afin de ne plus injecter d'argent chaque année pour boucher les nids de poule et créer également de la neige de culture pour le Tobogganing. Il annonce d'ores et déjà un dépassement de budget concernant ces deux chantiers.

Monsieur Jan SANDEN :

Sortie des aînés

La Sortie des aînés a eu lieu le 1^{er} septembre dernier par une magnifique journée. Quelque 129 personnes se sont inscrites pour la visite du Jardin botanique de la ville de Calvin et dégustation de filets de perche. La rentrée s'est faite le long de la Route

suisse et la journée s'est terminée à la patinoire de Leysin avec l'accueil de la Fanfare La Rose des Alpes.

Départ du Directeur de l'ATALC

Monsieur Pierre-Alain MORARD quitte sa fonction de Directeur de l'ATALC pour officier en tant que Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Afin de le remplacer, nous avons mandaté l'entreprise E.M.S SA (Engineering Management Selection) à Lausanne, spécialisée dans le recrutement de cadres. Par la suite, deux commissions vont être mises en place afin d'évaluer les dossiers transmis. La première sera issue du Comité de l'ATALC et la seconde composée des Syndics et Municipaux en charge du dicastère du tourisme des communes concernées. Ce départ ne nous réjouit pas, cependant les offices du tourisme sont solides et nous pouvons voir l'avenir avec sérénité en attendant de trouver la personne idéale.

GSL SA

Suite à la démission de Monsieur Savas CHRISTOFORIDIS, responsable technique du Centre sportif de la patinoire, nous devons procéder à une restructuration de l'organisation des Centres. Pour ce faire, nous avons recruté un responsable technique pour les deux Centres en la personne de Monsieur Christian GREMAUD. Ce dernier entrera en fonction le 1^{er} décembre prochain.

Par ailleurs, Monsieur Alain CACLARD est en congé maladie depuis quelques mois pour une durée indéterminée. Dès lors, en raison des nombreuses manifestations prévues durant l'hiver, il s'est avéré judicieux de recruter un coordinateur sportif à 30% en la personne de Monsieur Antoine PELLAUD. La durée du contrat est prévue du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017. Son activité consistera à assurer le bon fonctionnement des événements sportifs tels que les "International Hockey Trophy" et Tour de Romandie. Il sera également impliqué dans le dossier relatif aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020.

Il s'agit d'un engagement momentané, en espérant que Monsieur CACLARD se rétablisse au plus vite.

Mérite sportif

La remise du mérite sportif aura lieu le 1^{er} octobre prochain à 17h00 à l'occasion du Leysathlon. Vous êtes tous conviés à venir découvrir les différentes animations prévues durant cette journée.

Best of Swiss Film Festivals

Les organisateurs ont fait un travail considérable et il félicite Madame Maria Grazia PAPARONE pour le contenu de ce Festival. Il est convaincu que ce dernier se profile comme un classique des Festivals de films en Suisse et se réjouit de cette nouveauté très encourageante pour Leysin, surtout durant cette période automnale.

Monsieur Daniel NIKLES :

Comité de l'UCV (Union des Communes vaudoises)

La Municipalité tient à féliciter Monsieur Jean-Marc UDRIOT pour son élection au sein du Comité exécutif de l'UCV.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

Cabinet médical

Madame la Dresse Stéphanie SCHMALZ OTT a ouvert son cabinet à Miremont. Elle sera rejointe tout prochainement par Madame la Dresse Eva RICKLEY et probablement un troisième médecin. Un cabinet de groupe se profile à l'horizon, ce qui est de bon augure pour la santé leysenoude. Cela a pu se faire grâce à la volonté de la Dresse SCHMALZ OTT, avec l'aide de la Fondation Miremont, qui a accepté de transformer et mettre des locaux à disposition et le soutien de la Municipalité.

12. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu une interpellation du Forum Socialiste, demandant des précisions quant à la mise en place d'une UAPE (Unité d'accueil pour les petits écoliers) Cette interpellation est recevable car signée par plus de cinq Conseillers.

Dès lors, il prie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC de bien vouloir en donner lecture.

Interpellation du Forum socialiste déposée lors du conseil communal du 29 septembre 2016 demandant des précisions quant à la mise en place d'une UAPE (Unité d'Accueil Pour les Ecoliers) à Leysin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux,

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous apprécions les activités sportives et culturelles qui ont été mises en place par l'ALSOL au Sépey, qui permettent de pallier au manque d'Unité d'Accueil Pour les Ecoliers (UAPE) pour les élèves du secondaire. Nous aimerions également féliciter la Municipalité pour les premiers pas qui ont été faits pour l'application de l'article 63a de la Constitution vaudoise en ouvrant le restaurant scolaire au collège du Suchet, à Leysin.

Pour rappel, selon cet article voté en 2009, « les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles sous forme d'une école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire » et « les conditions de cet accueil sont fixées par les communes. »

Lors de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2009 qui avait suivi la votation de cet article, l'Entente Leysenoude avait déposé une interpellation intitulée « L'accueil parascolaire des enfants, comment la Commune compte-elle être proactive ? ». Dans sa réponse du 31 mai 2010 la Municipalité avait attiré l'attention du Conseil sur l'existence « de nombreuses incertitudes quant à la manière dont cette initiative parlementaire sera traitée par les Autorités cantonales ». Par ailleurs, la Municipalité s'inquiétait de l'aspect financier qui à l'époque n'était pas non plus clairement défini. Néanmoins, selon sa réponse, la Municipalité entendait « prendre une part active à la mise en place de l'accueil parascolaire des enfants et dans toute la mesure de ses compétences se montrer proactive. »

Depuis cette, réponse, les choses ont évolué et des places d'accueil ont été créées dans le canton partout où il y avait une volonté politique de le faire, car tous les règlements et directives nécessaires existent. Ainsi, de nombreuses communes rurales et urbaines ont

d'ores et déjà mis en place des UAPE afin d'assurer une meilleure qualité de vie aux familles, ainsi que de répondre aux attentes du législateur.

En effet, le Conseil d'Etat souligne régulièrement la nécessité d'augmenter l'offre d'un accueil de jour de qualité, financièrement accessible et subventionne la création de nouvelles places d'accueil, ainsi que le maintien des existantes. Cette politique répond à une profonde mutation de la structure familiale et l'évolution de l'organisation sociale dans notre pays. La commune de Leysin ne fait pas exception à cette évolution, que notre situation géographique et touristique rend d'autant plus saillante.

Par ailleurs, l'accueil parascolaire avant et après l'école obligatoire tel que défini par la loi¹ n'est pas une simple solution de garde, mais représente un véritable projet pédagogique et éducatif, bénéfique pour le développement des enfants, ainsi que facilitant l'intégration des enfants en situation particulière. Dès lors, il n'y a aucune raison à ce que les enfants leysenouds en soient privés.

Pour toutes ces raisons, ainsi qu'au vu du nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'engagement de la Municipalité d'être proactive dans ce dossier, le Forum Socialiste demande à quelle échéance une UAPE va être créée par la Municipalité pour assurer l'accueil des écoliers leysenouds, avant et après l'école, selon les horaires imposés par la loi et compatibles avec l'activité professionnelle des parents.

1 : selon la loi, chaque commune devra au minimum proposer :

- Pour les enfants de 4 à 15 ans, un accueil avec repas à midi*
- Pour les enfants de 4 à 12 ans, une prise en charge sera proposée après les cours, en fin d'après-midi*
- Pour les enfants de 4 à 10 ans un accueil devra être offert le matin, avant le début des classes*
- Pour les plus petits jusqu'à 8 ans, une offre devra être mise en place le mercredi après-midi*

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS propose qu'après concertation avec l' AISOL, il soit donné réponse à cette interpellation lors d'un prochain Conseil.

Monsieur Jean-Claude BONELLI souhaiterait savoir si la création de cette Unité d'Accueil est issue du budget scolaire, étatique ou communal.

Monsieur le Syndic confirme que la Municipalité doit effectivement s'occuper de cette problématique liée à l'UAPE. Il précise toutefois, qu'il s'agit bien d'une Unité d'Accueil des petits écoliers et non de la petite enfance.

Nous ne sommes pas encore en mesure de vous répondre au sujet de la répartition des coûts. Cette question sera débattue entre l'Union des Communes vaudoises, déléguée des Communes et les instances cantonales. C'est l'une des raisons pour laquelle il a souhaité s'investir au sein de cette dernière.

Monsieur Jean-Claude BONELLI constate que toujours plus de charges sont reportées sur les collectivités. Leysin Pour Tous estime que ces charges ne devraient pas être supportées par l'Etat, les communes et le citoyen.

Nous savons que les clubs sportifs leysenouds ont des difficultés à trouver des bénévoles disponibles et prêts à s'engager pour les jeunes. Nous pourrions envisager

que ces clubs en collaboration avec AISOL engagent des "coachs" sportifs qui seraient rémunérés à raison de 2 h par jour, 4 jours par semaine pour un budget annuel d'environ fr. 55'000.--. En estimant qu'une cinquantaine d'enfants participent à ces activités et avec une contribution minimale des parents, cela permettrait de réunir la somme de fr. 40'000.--. Le solde pourrait être sollicité sous forme de subventions auprès de fonds sportifs, loterie ou autres organes.

Monsieur Serge PFISTER remercie la Municipalité pour l'accueil qui a été fait à cette interpellation ainsi que Monsieur BONELLI pour ses propositions très concrètes. En cas de refus de l'AISOL de mettre en place un accueil parascolaire avant l'entrée en vigueur de la Loi cantonale en 2020, est-il envisageable que la Commune de Leysin se substitue temporairement à l'AISOL durant ce laps de temps, afin d'aider les familles qui en ont besoin ?

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS relève que selon les statuts, l'AISOL est en charge de cette problématique parascolaire. Une offre a déjà été mise en place au collège du Sépey depuis août dernier et l'AISOL se propose de développer ce concept également sur Leysin. Nous avançons à petits pas, car il est évident que nous ne pourrions pas immédiatement proposer des activités pour toute la journée comme mentionné dans l'interpellation.

Monsieur Pascal BRUGGER rappelle que la Maison du sport vaudois a été construite à Leysin et qu'en travaillant avec des associations sportives à but non lucratif, il y a possibilité de toucher des subventions de Jeunesse et Sport, complémentaires au financement des parents. Des offres sont effectivement à l'essai au Sépey et nous donnent une idée de la voie à suivre. Nous devons assumer la votation de l'horaire continu et cela nous tient à cœur de pouvoir proposer une palette d'activités parascolaires diversifiée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet au vote cette interpellation, qui est acceptée à la majorité.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Monsieur le Président a reçu une motion de Leysin Pour Tous, recevable selon le règlement en vigueur et prie Monsieur Claude GAULIS de bien vouloir en donner lecture.

Motion au Conseil communal de Leysin

Objet : concept piétons-vélos sur territoire communal

Le Groupe Leysin Pour Tous, prenant acte qu'un des objectifs majeurs de l'économie leysenoude est de valoriser le tourisme d'été, fait les constats suivants :

- *Notre territoire offre des sites présentant un excellent intérêt géographique et des axes de vue uniques pouvant séduire une clientèle beaucoup plus importante qu'à l'heure actuelle ;*

- *Le réseau des chemins pédestres et des pistes pour vélos est certes attrayant, mais il comporte des incohérences qui peuvent rebuter les gens qu'on essaie de fidéliser*

Le Groupe Leysin Pour Tous demande que l'on développe rapidement un concept global de mise à jour des chemins pédestres et des pistes pour vélos sur le territoire communal et qu'on attribue les moyens suffisants pour les rendre vraiment attractifs.

En urgence, nous proposons de baliser et créer un chemin destiné à tous les publics allant de la Berneuse au Lac d'Aï, car les différentes pistes actuelles pour véhicules, vélos et piétons se contrarient dans une combe souvent glissante ; de nombreuses plaintes d'utilisateurs ont été enregistrées concernant ce bref secteur, qui est pourtant vital pour l'exploitation de la Berneuse.

Nous pensons que l'idéal serait de faire passer ce chemin par la crête Ouest descendant du restaurant Kuklos jusqu'à l'épaule de terrain surplombant le lac artificiel de retenue d'eau, sous Chaux-de-Mont. Ce chemin parcourant une crête serait plus sec que dans la cuvette destinée aux pistes de ski ; il offrirait une vue superbe sur la Vallée du Rhône, le lac Léman, la Tour et le lac d'Aï. Il serait éventuellement exploitable en hiver à l'écart des pistes de ski. La longueur à créer serait d'environ 250 mètres.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Pascal BRUGGER tient à préciser que cette motion n'a pas été déposée pour mettre la Municipalité ou qui que ce soit au pied du mur mais uniquement dans le but de proposer des sentiers pédestres qui soient agréables pour tout un chacun. Les chemins proposés actuellement pour descendre de la Berneuse sont difficiles et glissants même pour des personnes alertes. Par ailleurs, il existe une confrontation entre les vététistes et les piétons. Nous avons conscience qu'il peut y avoir des complications liées à l'écologie mais il existe des opportunités que nous allons étudier avec les organes compétents. Des piquets ont déjà été posés sur le tracé et le budget est estimé à moins de fr. 50'000.--. Il serait important de prévoir cette somme au budget dès maintenant afin de pouvoir débiter les aménagements cet automne et permettre l'accessibilité du chemin dès l'été prochain.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il soumet au vote la prise en considération de cette motion avec renvoi directement à la Municipalité pour traitement. Cette dernière est acceptée et suivra la voie usuelle telle que prévue à l'article 61 du règlement du Conseil communal.

15. PRÉSENTATION DU PROJET DE PROLONGATION DE L'AIGLE-LEYSIN DE LA GARE DU FEYDEY A LA NOUVELLE GARE LEYSIN

Dans un souci de transparence, Monsieur le Syndic souhaite fournir quelques informations au Conseil communal au sujet du projet de prolongation de l'Aigle-Leysin et vous propose une présentation Powerpoint (*présentation en annexe*).

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC propose de créer un trombinoscope des membres du Conseil, en particulier pour favoriser les nouveaux Conseillers qui ne

connaissent pas tout le monde et/ou pour aider les habitants à interpeller les Conseillers.

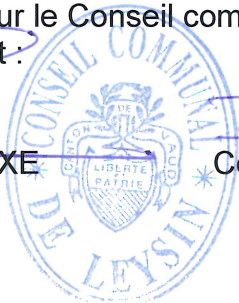
Pour vos agendas, la prochaine séance du Conseil communal est fixée au jeudi 8 décembre 2016 à 20h15 et sera suivie du traditionnel apéritif.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 40 personnes.

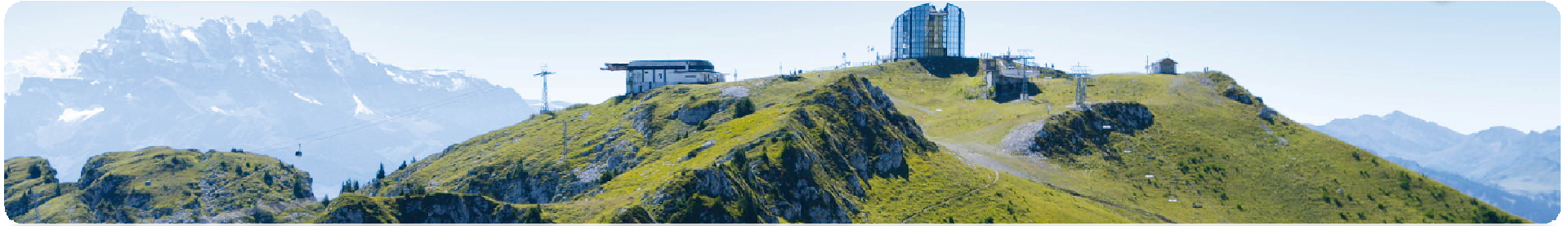
Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous une bonne soirée. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 22h00.

Leysin, le 29 septembre 2016

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Philippe TAUXE
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

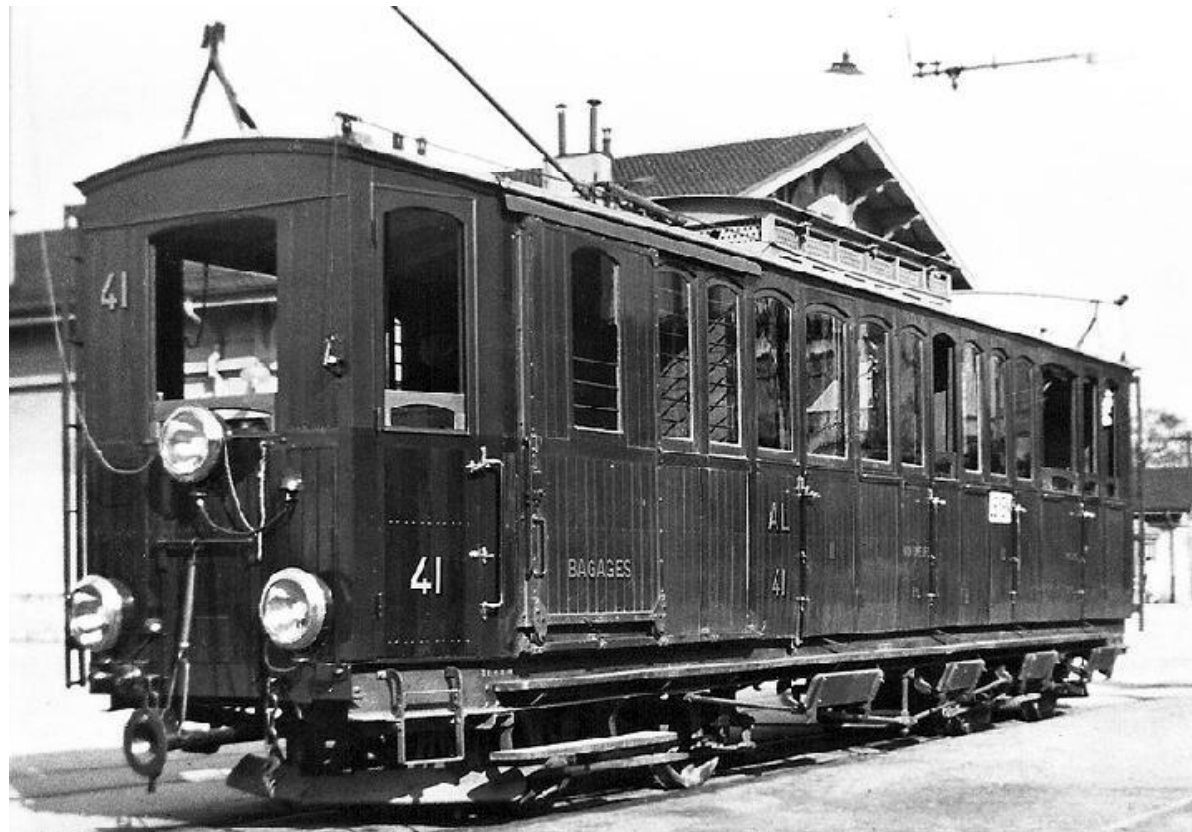


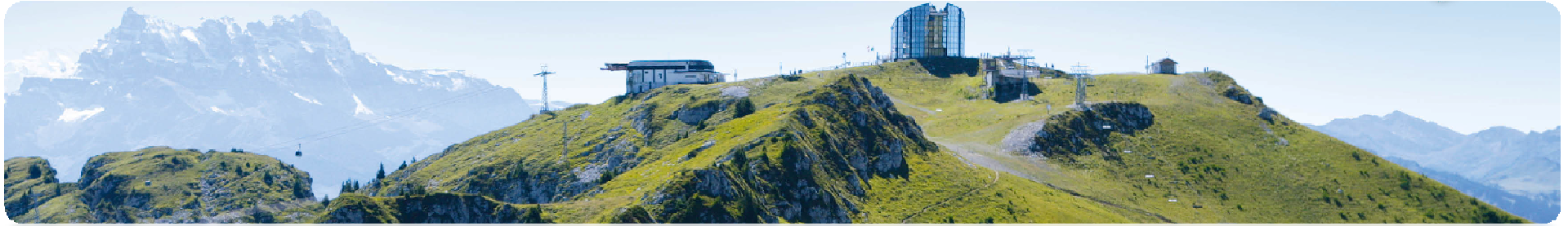
Annexe : Présentation prolongement Aigle-Leysin



TRAIN

Risques ou opportunités ?

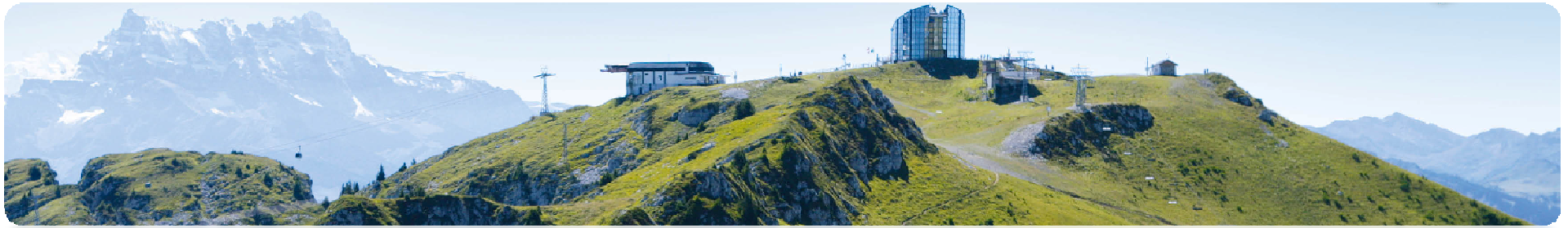




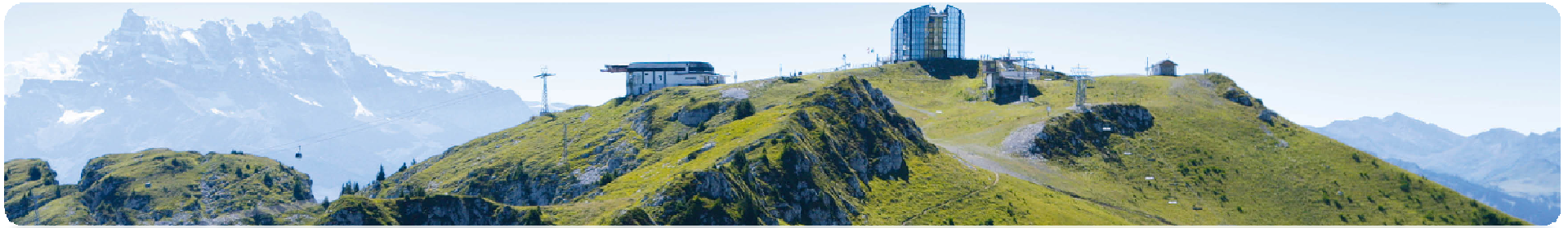
Historique

- **1880-1890** - Leysin, station climatique
- La diligence mettait entre 03h30 et 05h00 pour faire Aigle-Leysin
- Budget du projet de la construction d'un chemin de fer Aigle-Leysin : 1'200'000.--
- **24.06.1892** - Berne accorde la concession pour un chemin de fer électrique
- **02.11.1898** - Demande de concession par un 2^{ème} comité pour une ligne Aigle-Le Sépey-Leysin
- **07.12.1899** - Pétition par un groupe de citoyens pour une gare au Village
- **1900** - Construction et pose des voies jusqu'au Feydey suite à la pression d'un projet concurrent
- Comptes de la construction arrêtés au **31.12.1902** : fr. 1'825'236.10





- **26.04.1909** - Nouvelle demande de concession pour l'autorisation de construire deux funiculaires
 - Feydey-Temeley
 - opposition de la population de Leysin → **Une grande menace pour Leysin**
- **1910** - Agrandissement de la gare terminus de Leysin-Feydey et transformation de la halte du village en une gare desservie
- **11.11.1912** - Demande de concession pour une prolongation de la ligne Aigle-Leysin jusqu'au lac d'Aï
- Le projet Aigle-Corbeyrier-Leysin n'a pas dépassé le stade de l'avant-projet car aucune demande officielle
- **1915** - Prolongement de la ligne jusqu'à la gare du Grand-Hôtel



Livre « 75 ans Aigle-Leysin 1900-1975 »

Extraits de la lettre adressée aux habitants de Leysin suite au projet du chemin de fer Leysin-Village-Temeley

« AUX HABITANTS DE LEYSIN : **Une grande menace pour Leysin** »

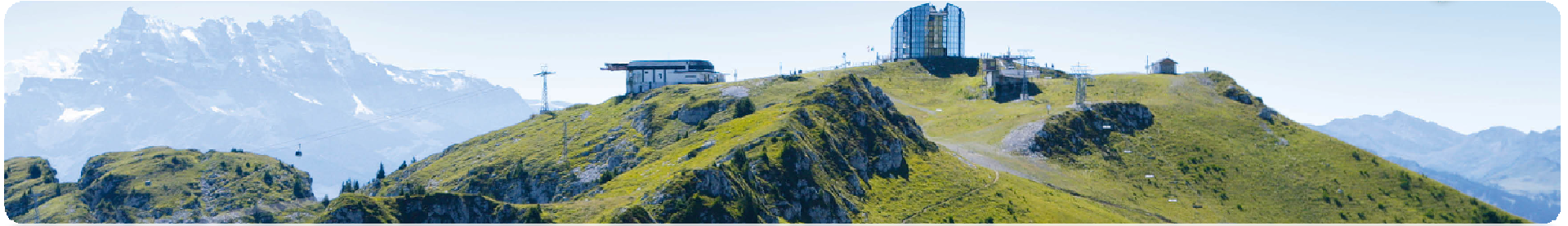
« Remarquons ensuite **que cette ligne n'est faite qu'en vue du développement des sports ; uniquement** dans ce but ; par conséquent, nullement dans notre intérêt à nous, habitants de Leysin. Une piste pour luges et bobs partirait du Temeley pour aboutir au village. Les sportsmen se serviraient du tramway pour remonter leur attirail sportif. **Nous aurions ainsi une arrivée constante de bobsleighs et autres engins meurtriers de sport, qui encombreraient journellement notre village.** Quel vacarme ! **Quels dangers surtout pour nos enfants, et quelle terreur de plus pour notre bétail !** »

« Nous devons nous unir solidement pour **défendre et repousser à l'unanimité** l'installation de cette nouvelle et dangereuse exploitation. **C'est notre vie même** que nous sauverons en agissant ainsi. »

« **Demain mercredi, a lieu la réunion du Conseil communal.** De cette séance dépend peut-être l'avenir de la contrée tout entière. **Tous nos concitoyens élus auront à cœur de s'y rendre et de défendre leur bien, bien de leurs enfants, leur tranquillité, leur sécurité, leur indépendance** enfin ; et il repousseront, nous en sommes sûr d'avance, d'un **commun accord** et à **l'unanimité**, ce **néfaste et infernal projet** du chemin de fer Leysin-Village-Temeley. »

« Un groupe d'habitants de Leysin »



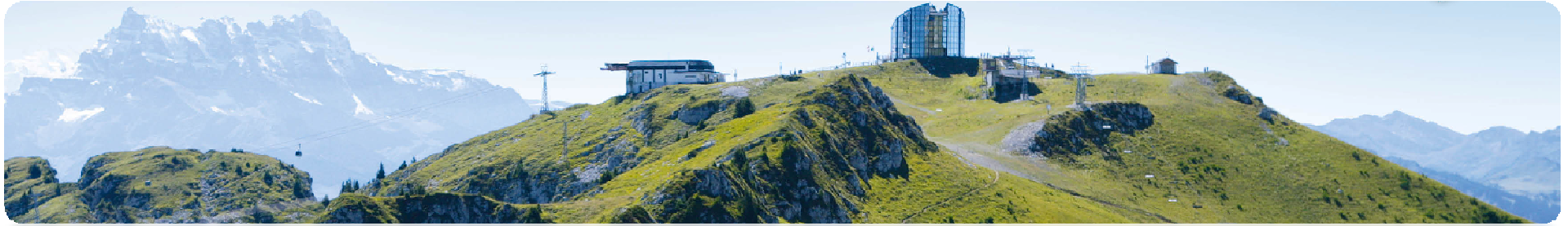


Origine

2008 :

Refus du Tribunal administratif au prolongement du train
Aigle-Leysin jusqu'à la Berneuse



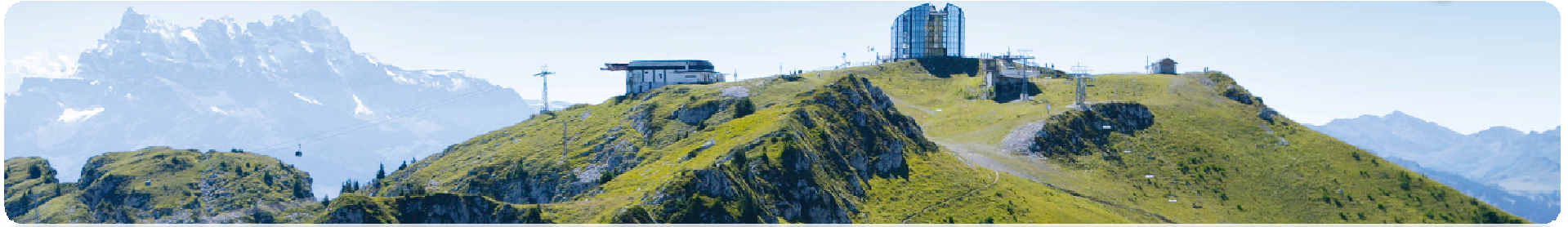


Développement (2008 à 2011)

Mise sur pied d'un groupe de travail composé de représentants de :

- Commune - Jean-Marc Udriot, Syndic
- TLML SA - René Vaudroz, Directeur
- TPC SA - Claude Oreiller, Directeur
- Etat Vaud
- Messieurs Alain Boillat et Martin Vogt, conseillers en transports publics

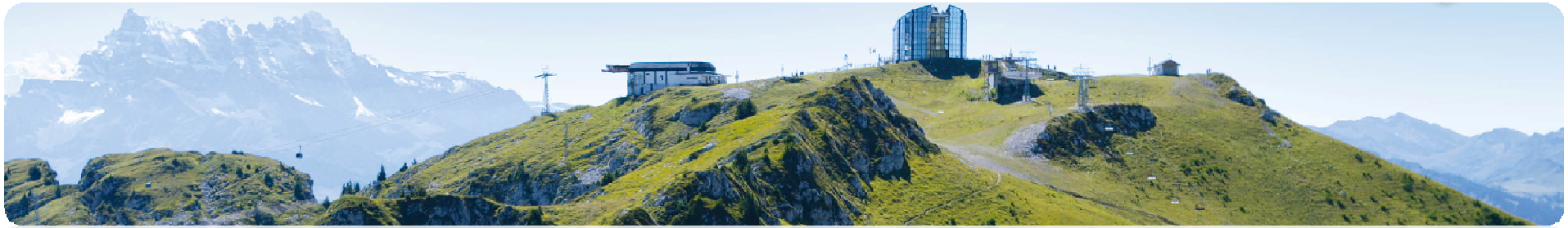
↓ **LEYSIN MOBILITE 2015**



Leysin Mobilité 2015

➔ **Prolongement du train**

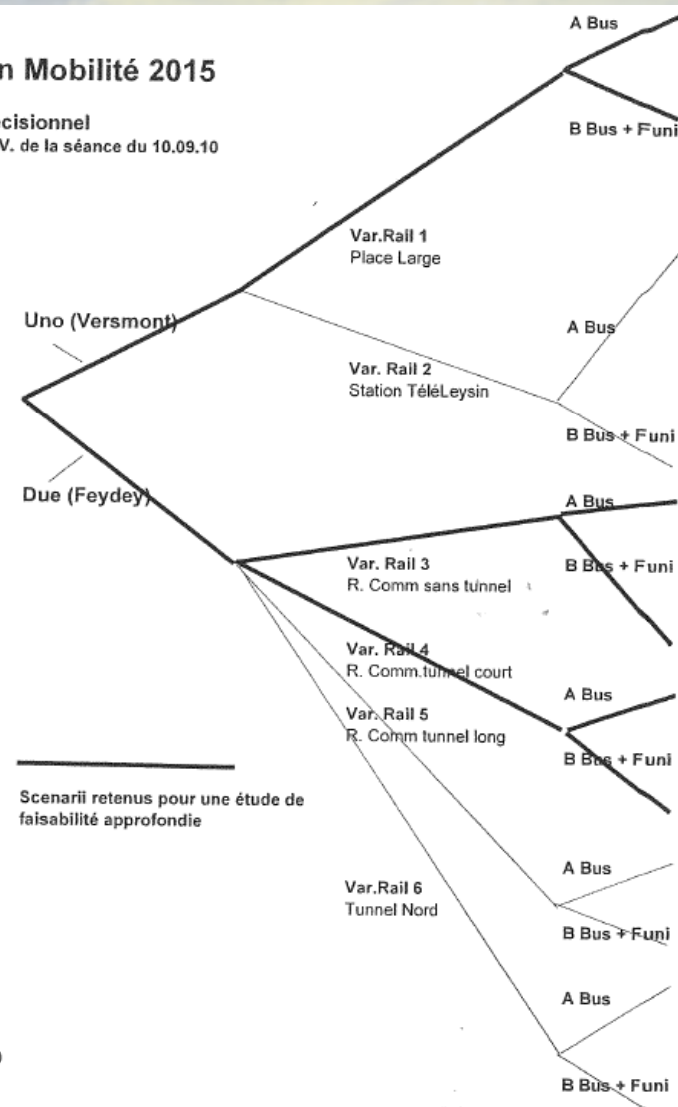
➔ **Mobilité dans le village**

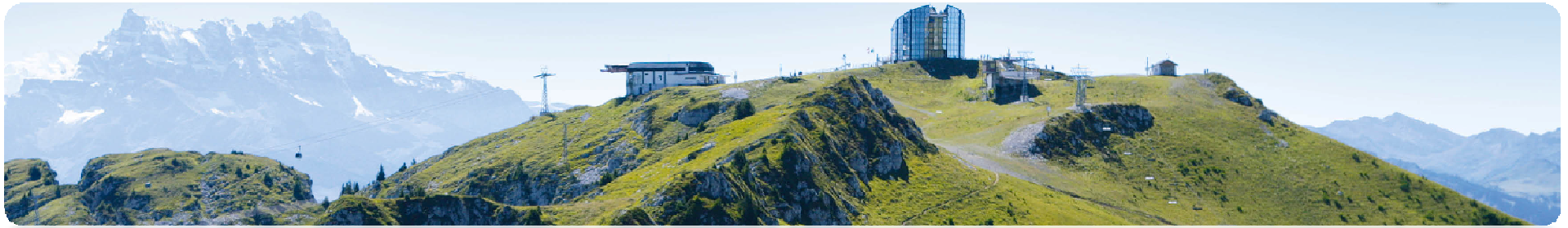


Variantes étudiées

Leysin Mobilité 2015

Arbre décisionnel
joint au P.V. de la séance du 10.09.10





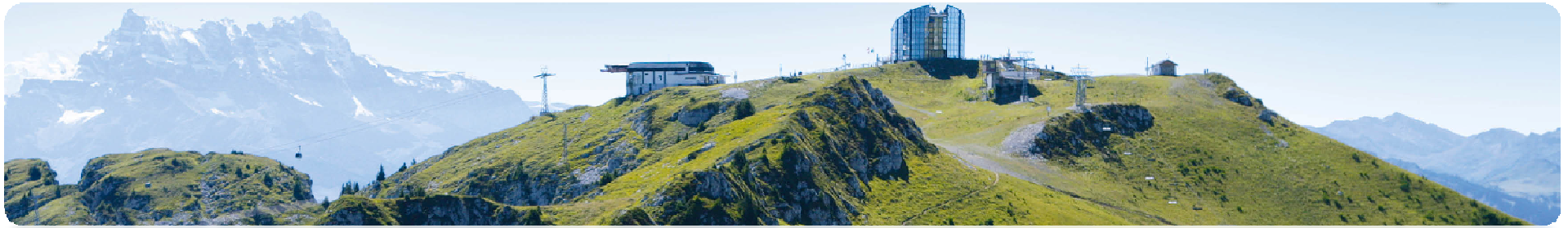
Réflexions de la Municipalité

**Pôle d'activités sportives et
réaménagement de la Place
Large :**

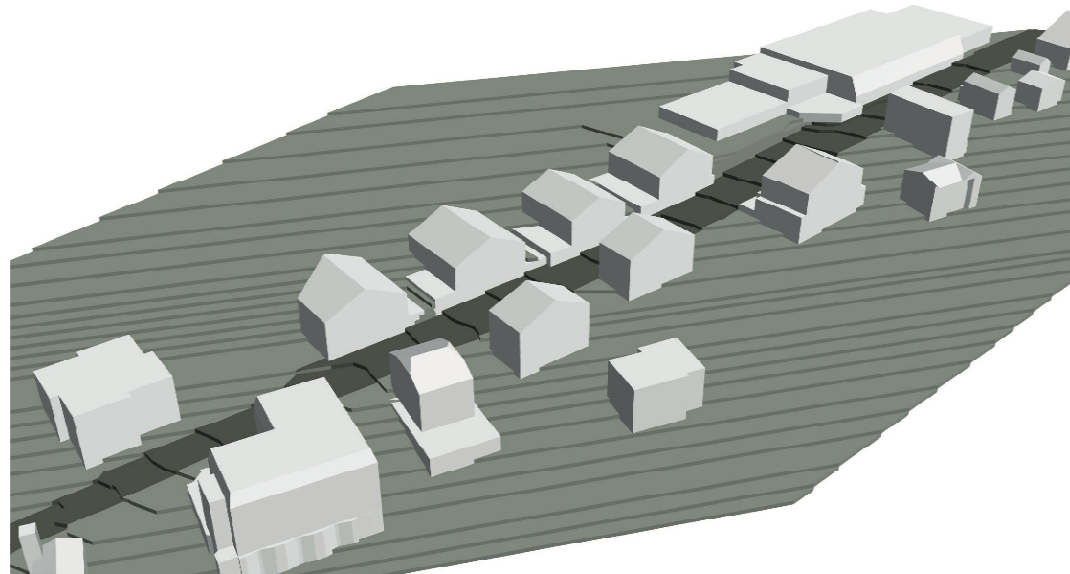
Préavis no 21/2011 :

Crédit d'étude pour l'opportunité de
création d'un pôle d'activités
sportives à Crettex-Jaquet et le
réaménagement des espaces
libres à la Place Large





Aménagement de la Route de la Cité

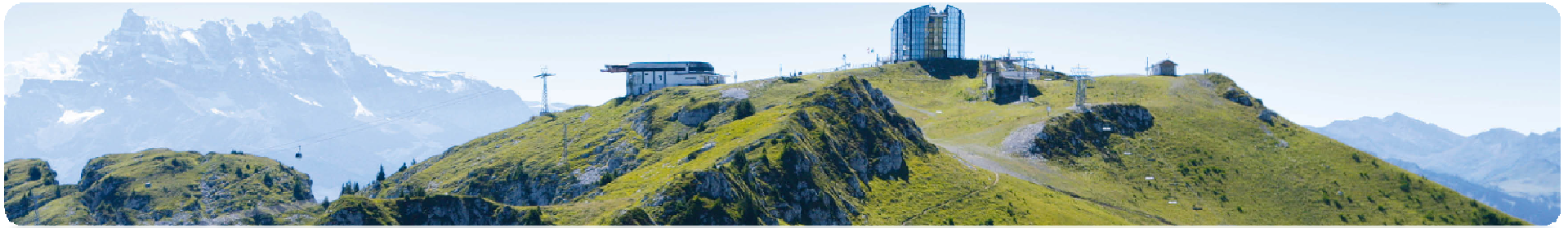


Vue générale

PERSPECTIVE VERSION 2

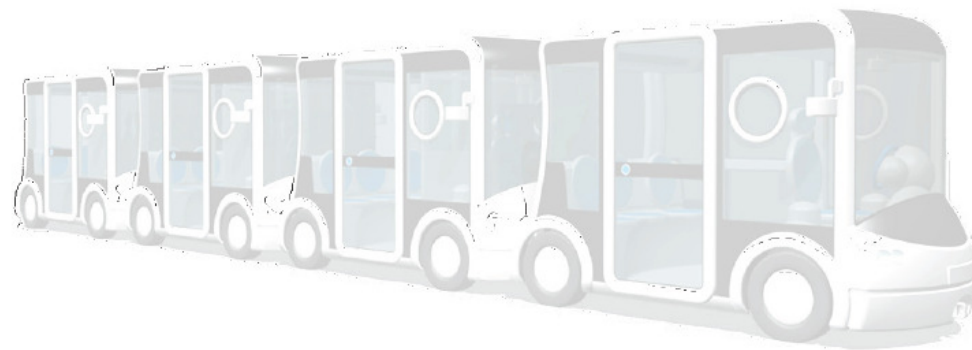
VOLTOLINI
architectures

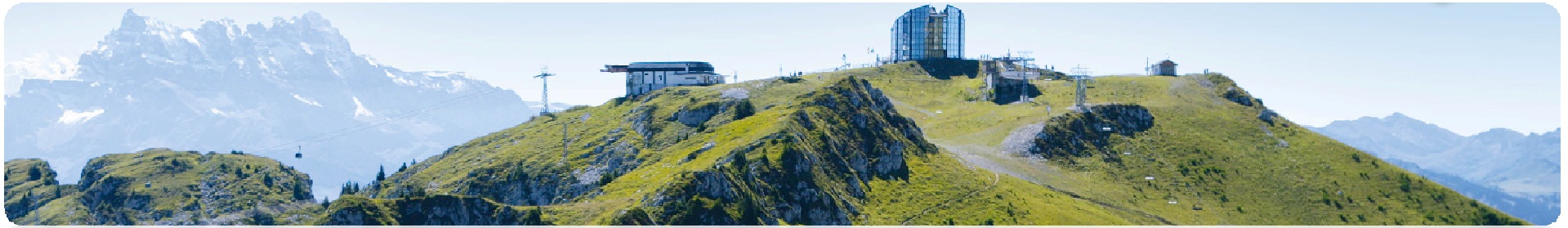
Service d'architecture et d'urbanisme
100 rue de la République 13513 Saint-Jean de la Croix
Tél : 04 91 93 93 93 Fax : 04 91 93 93 94



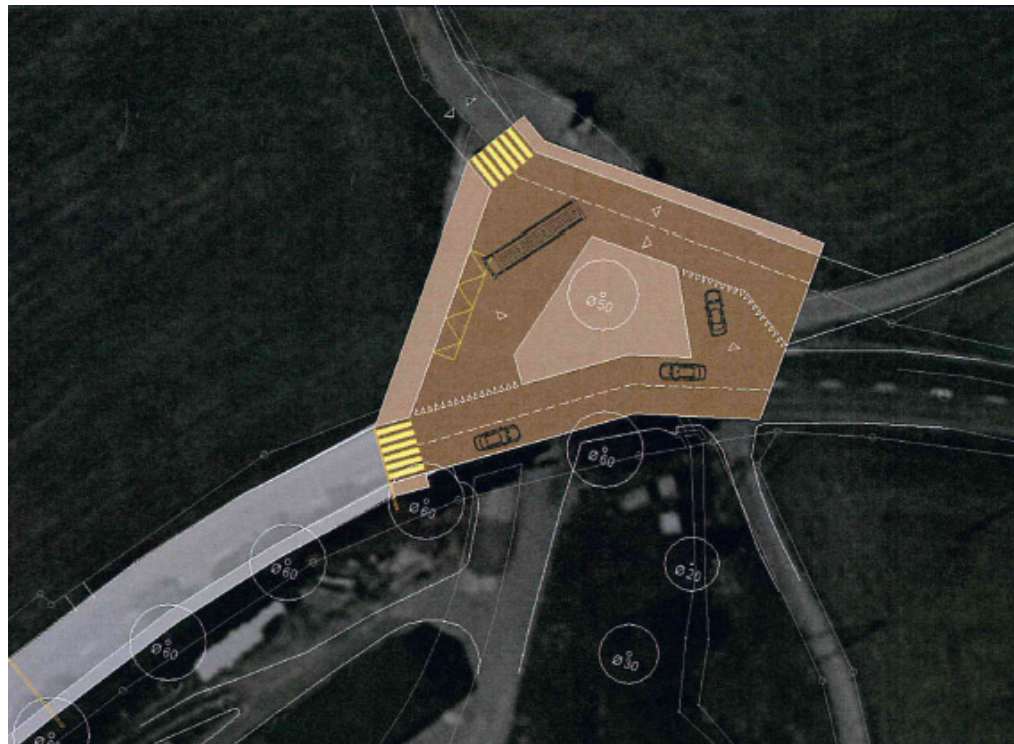
Mobilité à l'intérieur du village :

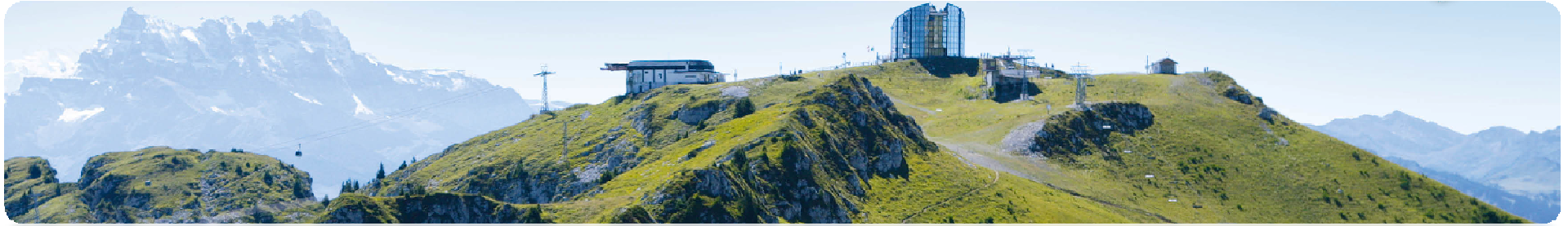
Cristal





Aménagement du tronçon Aï-Crettaz

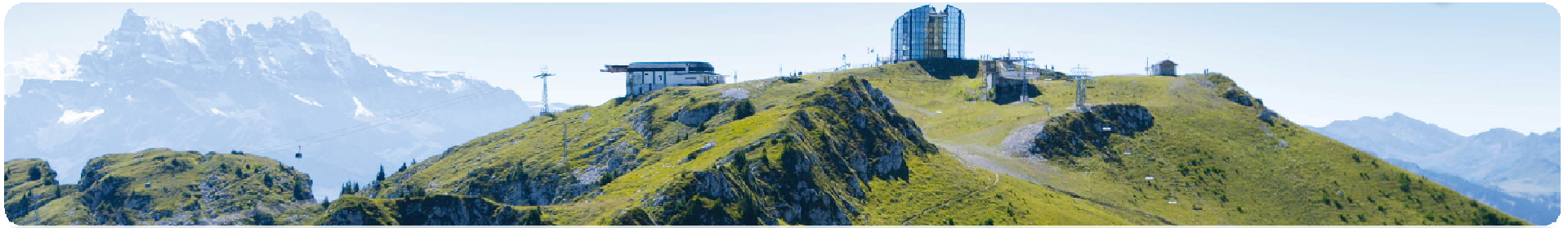




Alpes Vaudoises 2020

Axes stratégiques

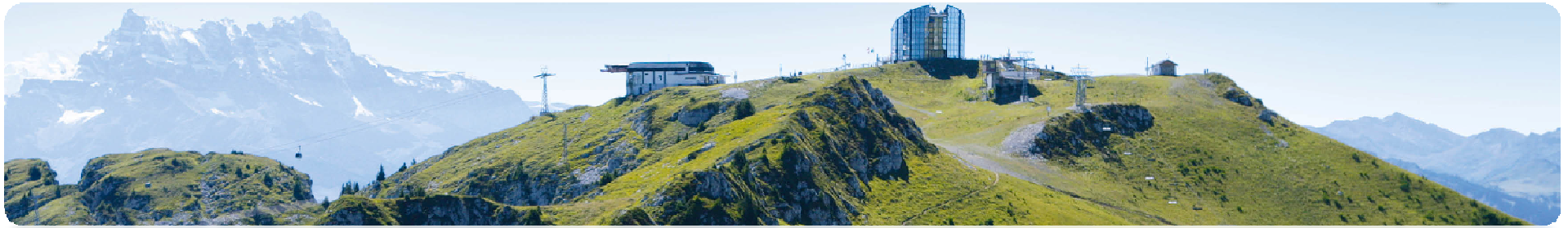
- Coordination et cadre organisationnel
- Glacier 3000
- Tourisme 4 saisons
- Remontées mécaniques
- Mobilité
- Hébergement touristique et résidentiel



Prolongement de l'Aigle-Leysin



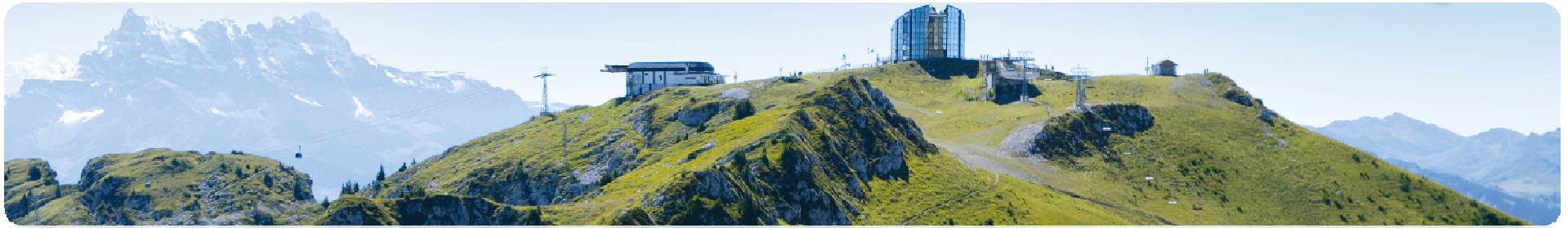
Un nouveau terminus pour renforcer la mobilité
et développer le tourisme 4 saisons



Amener l'Aigle-Leysin au cœur de Leysin



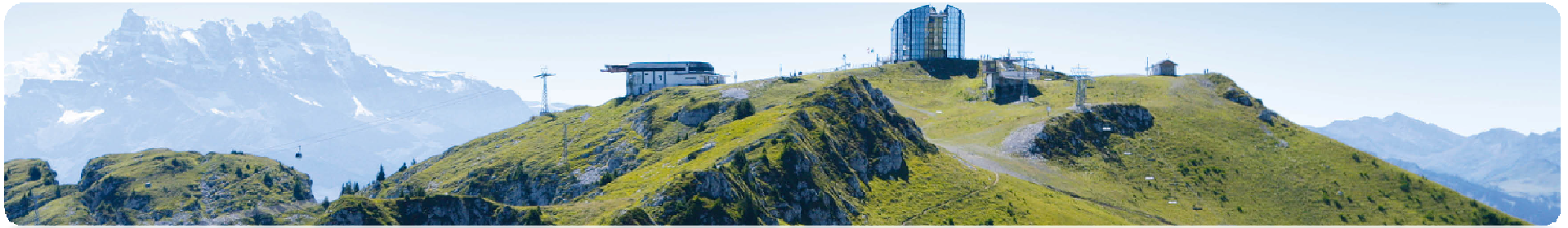
- **Demande d'un crédit d'étude de 3,6 millions accepté par la commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité du Grand Conseil dans sa séance du 1^{er} septembre 2016**
 - Pour finaliser les études du projet jusqu'à sa mise à l'enquête
 - Assurer sa prise en compte par la Confédération dans le cadre des mesures du paquet de financement PRODES 2030
- **Un prolongement jusqu'à la Place Large**
 - Un tunnel 780 mètres depuis Leysin-Feydey
 - Une nouvelle gare à côté des remontées mécaniques



Stratégie Alpes Vaudoises 2020



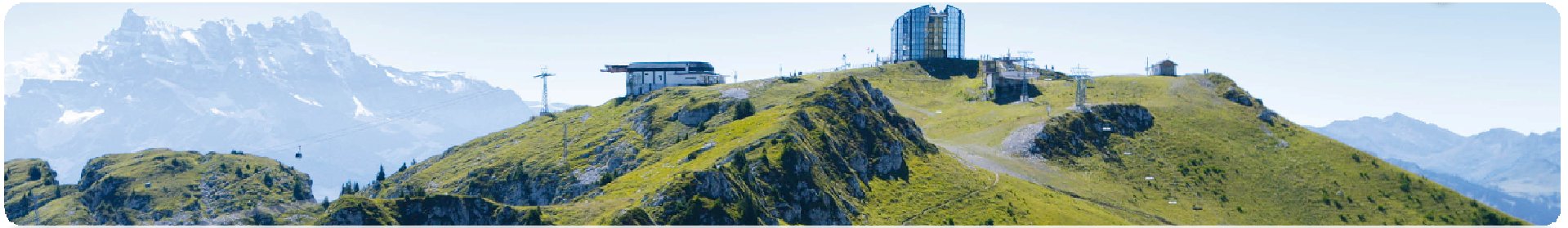
- Favoriser le développement du tourisme «4 saisons»
- Accompagner la transition des stations vers un avenir moins dépendant du ski
- Rendre plus attractives les stations grâce à une mobilité renforcée



Un projet qui s'inscrit dans la logique d'améliorer la mobilité de l'ensemble des Vaudois



- Renforcer la desserte déjà performante de Leysin pour ses habitants
- Mieux desservir le départ des remontées mécaniques pour les activités de loisirs
- Complémentaire au développement du RER Vaud et grandes lignes CFF

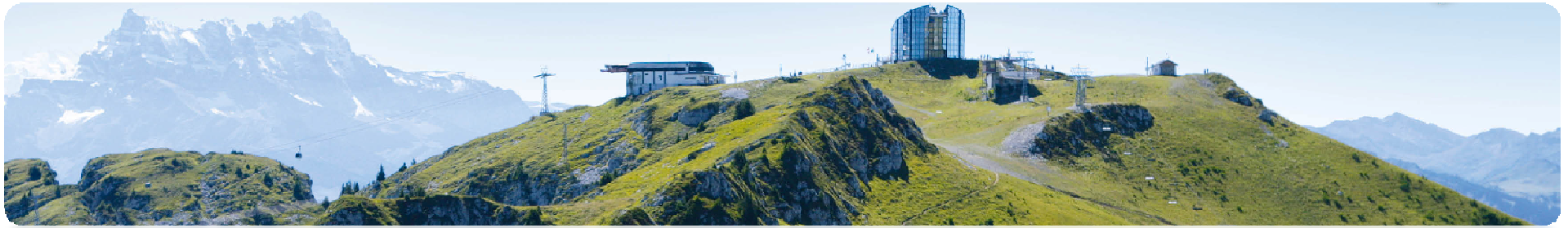


La gare d'Aigle : un hub vers les Alpes vaudoises



➤ Développements prévus sur la ligne du Simplon

- Prolongement des RegioExpress (RE) de Vevey à St-Maurice (fin 2018)
- Le RER Vaud arrive à Aigle à l'horizon 2020
- Renforcement de la capacité des Interregio (IR) grandes lignes grâce à l'introduction de trains à deux étages



Aigle-Leysin : aussi rapide en train qu'en voiture



Temps de trajet jusqu'à Leysin-Feydey

27 mn

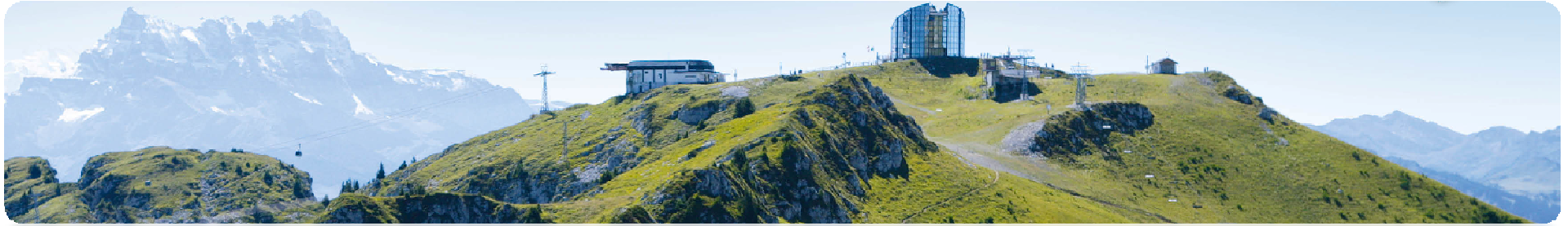
Aigle CFF

~ 30 mn

1h05

Lausanne

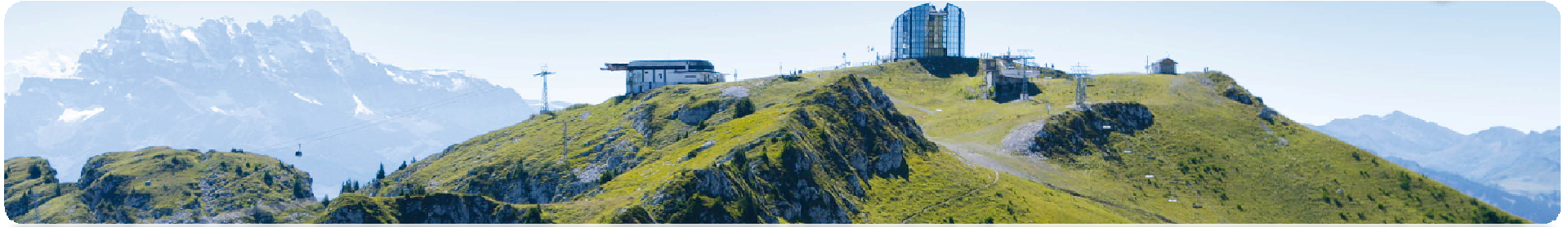
~ 1h05



Un temps de parcours bientôt raccourci



Suppression du rebroussement d'Aigle-Dépôt
Gain de temps d'environ 2 minutes

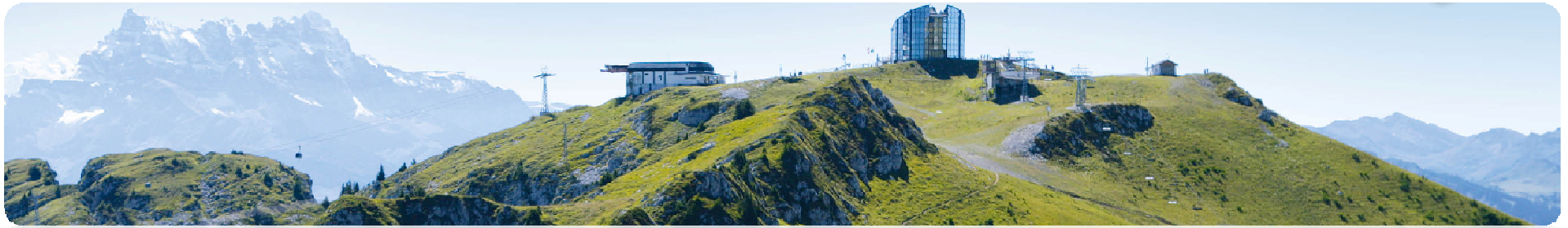


Le train dessert aujourd'hui principalement un seul côté de la commune de Leysin

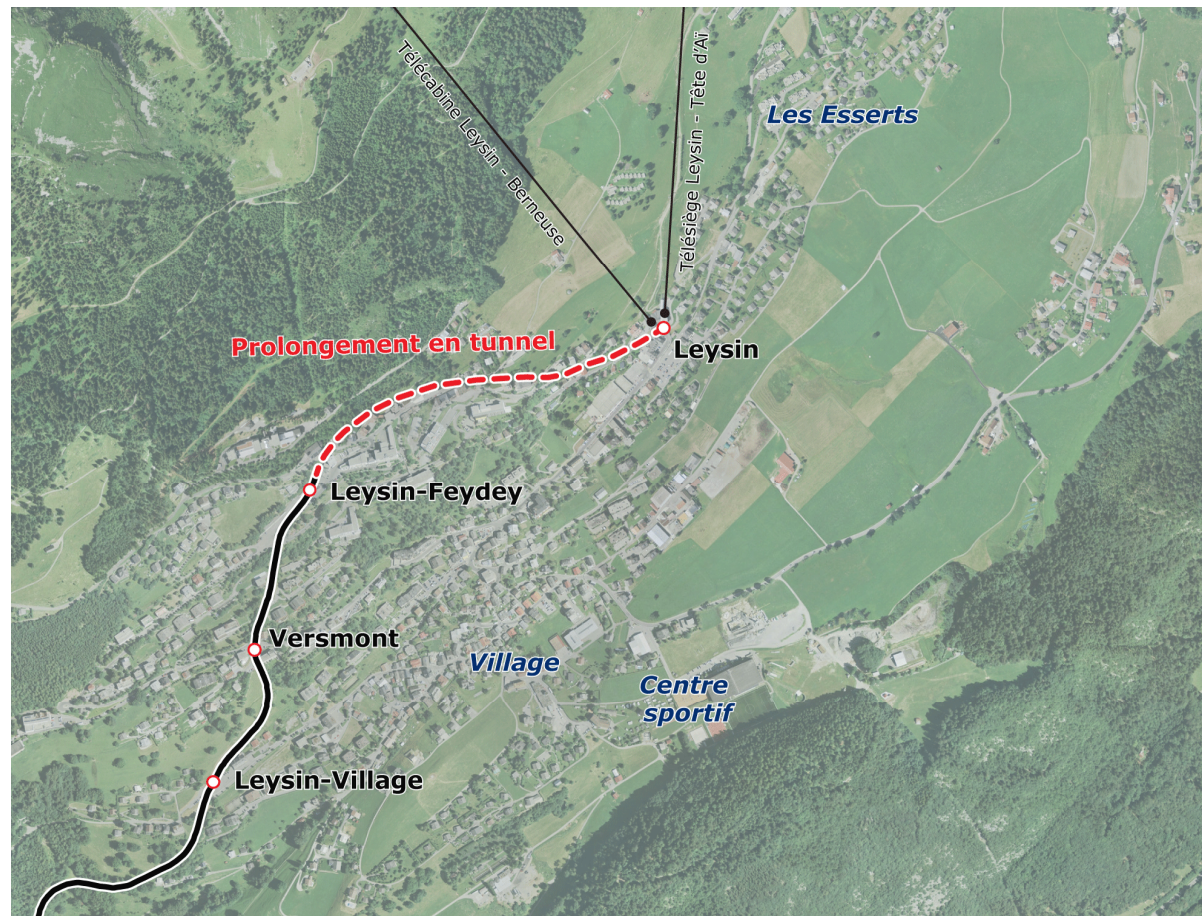


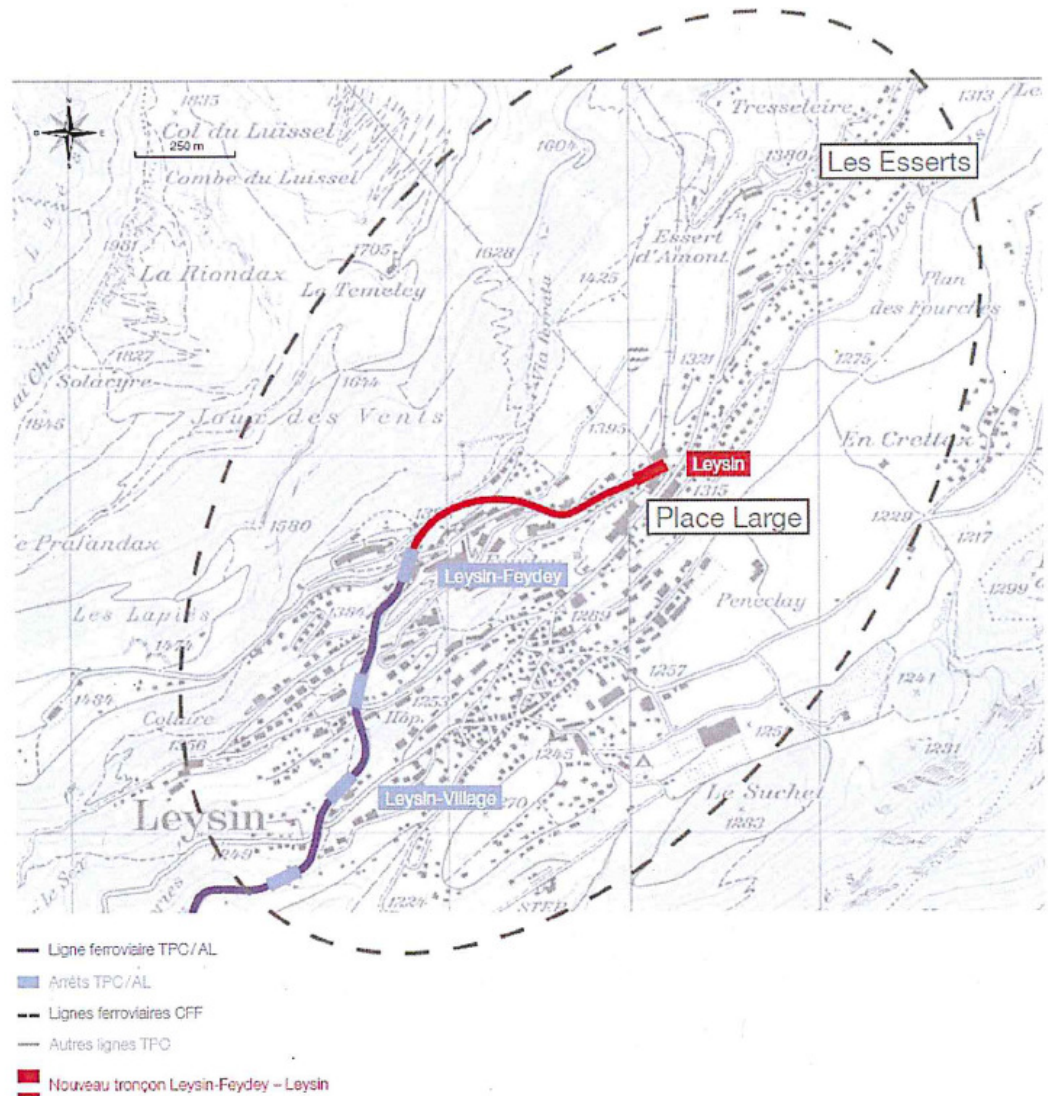
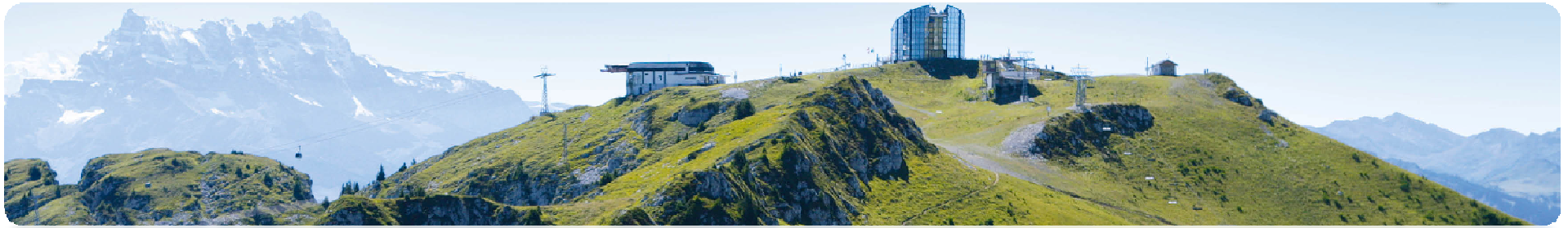
➤ Un tracé de 1900

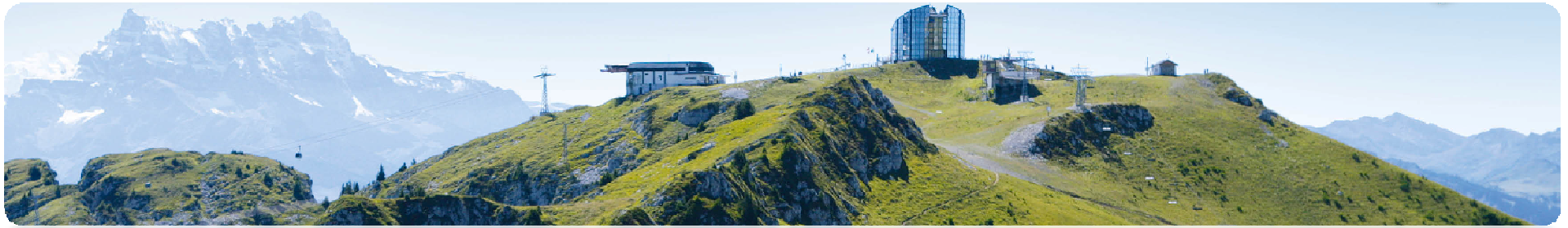
- Le chemin de fer longe les anciens sanatoriums
- La desserte n'a pas suivi l'évolution de Leysin
- La moitié des habitations ne se situent pas à proximité du train
- Le départ des remontées mécaniques est éloigné des gares actuelles



Un nouveau terminus : Leysin

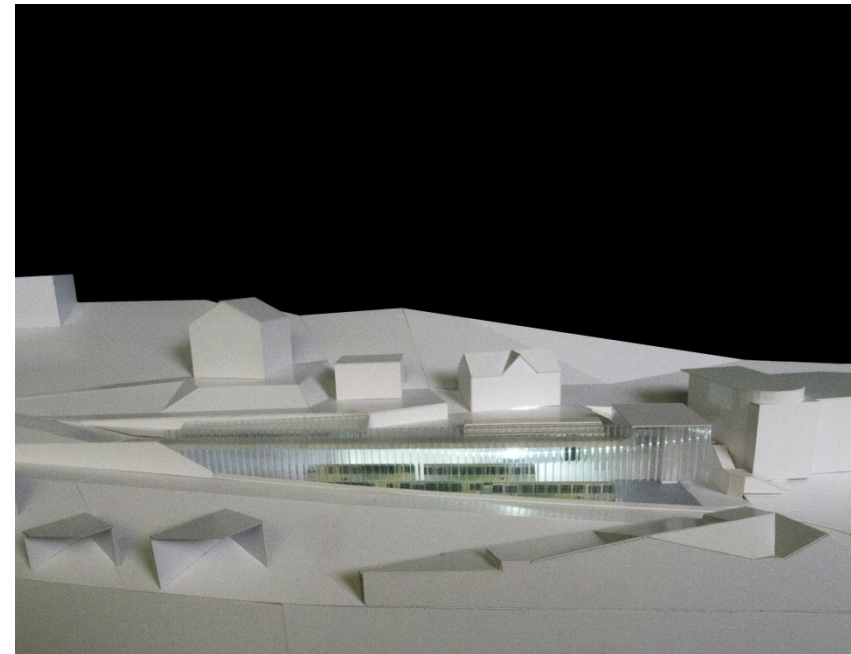




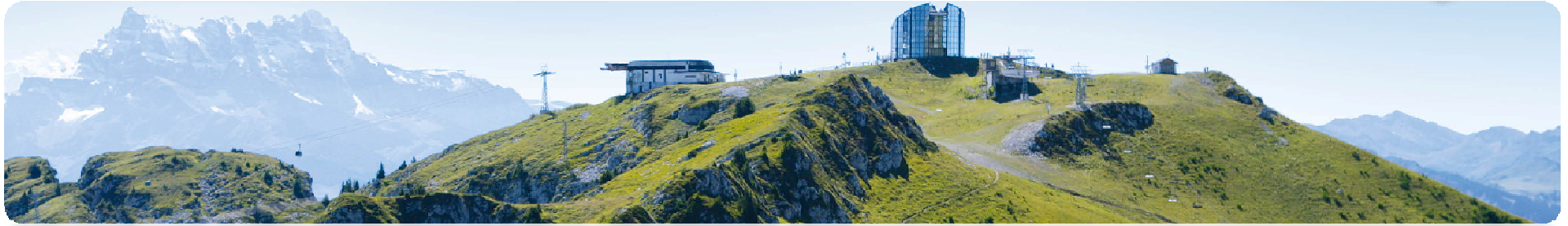


Leysin : une gare au cœur de la station

- Le train irrigue tous les quartiers de Leysin
 - Le nouveau terminus dessert la moitié des habitations de Leysin
 - Il complète la desserte de la commune avec les gares actuelles
 - En haute-saison, il est possible de créer un petit métro alpin circulant tous les quart d'heure entre Leysin-Village et Leysin



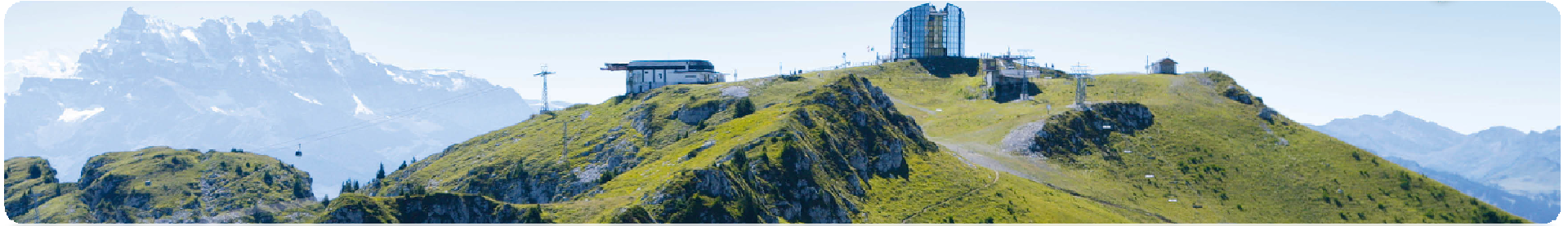
*Maquette de la nouvelle gare réalisée lors de l'avant-projet
sommaire par le bureau Luscher Architectes*



Directement du train au sommet des pistes de ski et des sentiers de randonnée



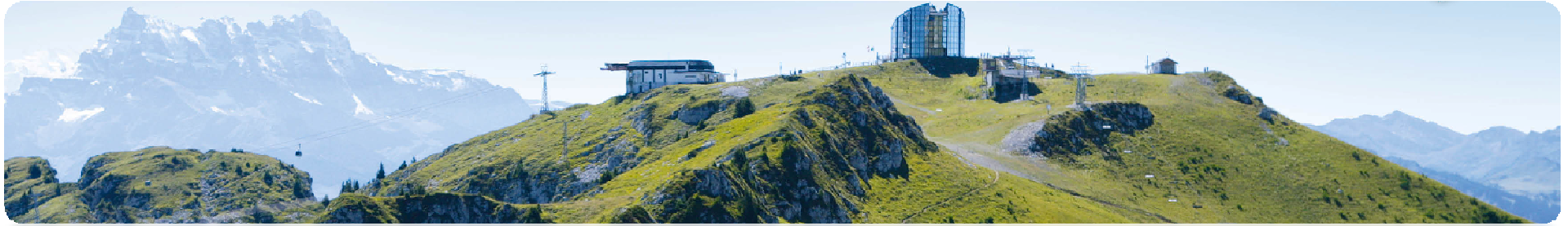
- **Favoriser le transfert du trafic de loisirs sur le rail**
 - Les remontées mécaniques seront directement reliées à la nouvelle gare
 - De Lausanne au sommet de la Berneuse en 1h20



Renforcement des cadences sur l'Aigle-Leysin

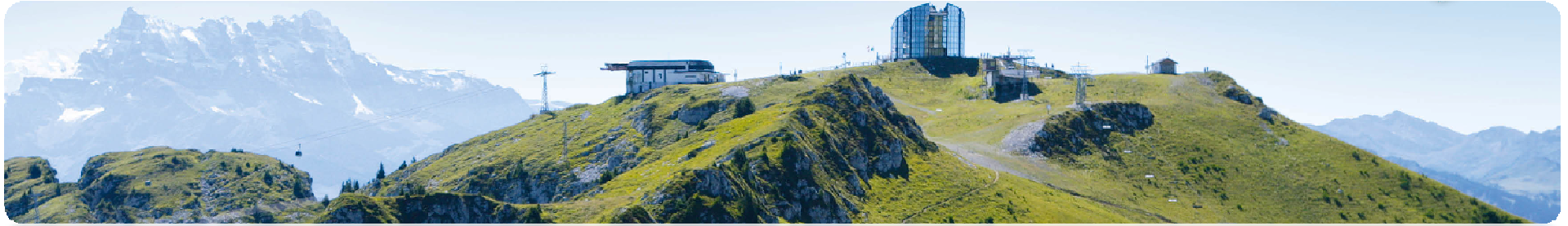


- **Des trains toutes les 30 minutes**
 - Aux heures de pointe pour les pendulaires (semaine)
 - Aux heures de pointe pour le trafic de loisirs (samedi et dimanche)
 - Aux heures de pointe pour les skieurs (semaine et week-end)



Obtenir le financement fédéral pour la réalisation du prolongement de l'Aigle Leysin

- **Un projet devisé à 62 millions de francs**
 - Il s'agit d'une nouvelle infrastructure qui doit être financée dans le cadre du système mis en place depuis la votation FAIF
 - Les TPC, avec l'appui du Canton, soumettent ce projet pour le prochain paquet de financement PRODES 2030
 - Il s'agit d'une mesure soutenue par la Conférence des transports de Suisse-Occidentale (CTSO)
 - Les Chambres fédérales se prononceront sur le paquet de financement PRODES 2030 en 2018
 - Achever les études du projet permet de renforcer sa crédibilité et de lui permettre de démarrer le plus vite possible



Questions-réponses

- Quel délai concernant le renforcement des cadences d'un train toutes les 30 minutes ?

Pas avant 2020, car le renforcement des cadences impose le changement du matériel roulant, selon planification du budget des TPC (environ 50 millions)

- 4 ou 5 gares pour ce projet ?

Actuellement, la halte de Versmont est menacée pour des raisons sécuritaires relatives à la hauteur du quai, non conforme aux normes fédérales. Les TPC ont mandaté l'entreprise Luscher Architectes SA afin de trouver une solution à cette problématique. Les gares du Village et du Feydey devraient être maintenues. L'avenir n'est pas claire concernant la gare du Grand Hôtel. En cas de fermeture de l'une des gares, un autre moyen de mobilité serait mis en place en compensation.